Le 25/01/2022



#### ATTESTATION DE FORMATION

## Monsieur Stéphane COUDERETTE

a suivi le stage de formation :

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX : Formation et Examen Catégorie de

personnel : " Opérateur "

Référence FORMAPELEC: AIPR 111

Objectif: Connaître la réglementation DT-DICT et son Guide Technique.

Acquérir les connaissances des règles à respecter lors des interventions à proximité des réseaux.

Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de " l'Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux ".

Dates: du 17/01/2022 au 17/01/2022

Durée de la formation : 1 jours (7 heures)

Durée effectuée par le stagiaire : 7 heures

Lieu de réalisation : Centre de PONT DU CHATEAU

Au cours de ce stage Monsieur Stéphane COUDERETTE a acquis les connaissances et les savoir-faire définis dans «l'objectif».

Henri PEREZ, Directeur de FORMAPELEC





Centre d'examen de FORMAPELEC PONT DU CHATEAU – 072 Chemin des Palisses 63430 PONT DU CHATEAU 04 73 83 54 79 M. VIGANT, surveillant de l'examen N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6 du code du travail : 11940646394 – ILE DE FRANCE

# Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :
(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)
☐ Préparation et conduite de projet (Concepteur)
(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)
☐ Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)
✓ Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)
Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.
Je, soussigné Henri PEREZ, Directeur

#### Atteste que

### M. COUDERETTE Stéphane

Présenté par :SAS TP CHASTANG - 54 avenue J.F. Kennedy 63500 ISSOIRE

à l'examen tenu le 17/01/2022 relatif au domaine de compétences susmentionné, sous le n° de ticket d'examen df4680745d

#### a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er janvier 2017.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à PONT DU CHATEAU Le 17/01/2022 Henri PEREZ, Directeur

